

# Commune de Vair-sur-Loire

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### Plan de zonage n°3/4

1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 16/12/2019  
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Vair-sur-Loire,  
Le Maire,



ARRETE LE : 06/05/2019  
APPROUVE LE : 16/12/2019

**auddicé urbanisme**  
auddice.com

MapInfo-Soft France (logiciel) : 205, rue de Valenciennes, 59581 Lille Cedex 09  
Site web : www.auddice.com  
Tél : 03 20 37 50 30

Infos Hommes : Le projet : 145 Boulevard François 1er, 41000 La Flèche, Tél : 02 54 45 55 00  
Infos Hommes : Service : 10000 La Flèche, Tél : 02 54 45 55 00

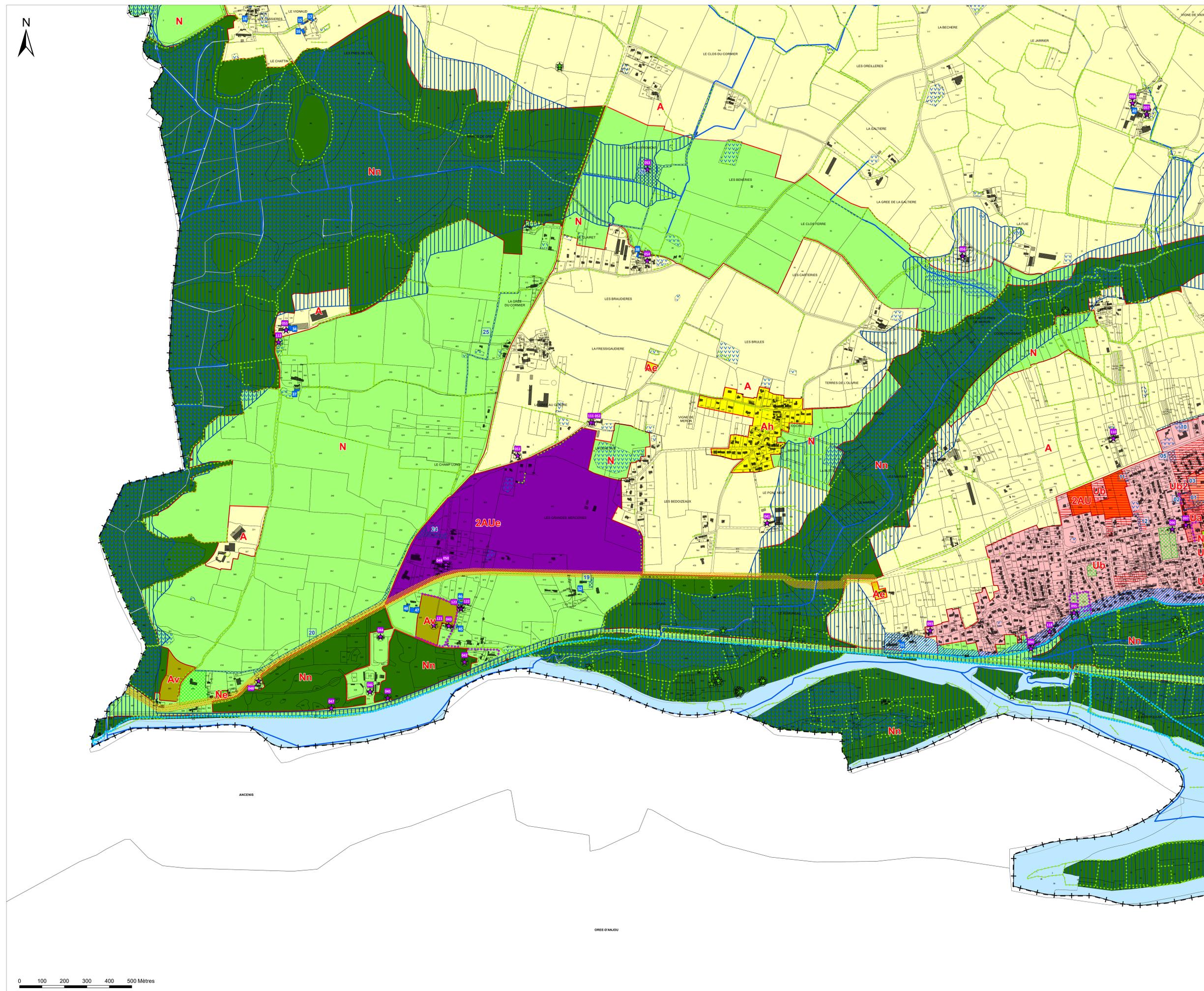
Infos Hommes : Service : 10000 La Flèche, Tél : 02 54 45 55 00  
Infos Hommes : Service : 10000 La Flèche, Tél : 02 54 45 55 00

### Légende

- Patrimoine bâti identifié au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Arbre identifié au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Chemin à protéger au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme
- Cours d'eau identifié au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Haie ou alignement d'arbres identifié au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Mur ou muret identifié au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre de protection de la canalisation de gaz au titre de l'article R. 151-34 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Zone urbanisée inondable identifiée au titre des articles R. 151-34 et R. 151-31 du Code de l'Urbanisme
- Champ d'expansion des crues identifié au titre des articles R. 151-34 et R. 151-31 du Code de l'Urbanisme
- Zone humide identifiée au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Périmètres d'attente de projet définis au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Parc paysager identifié au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation au titre de l'article L.151-6 du Code de l'Urbanisme

- Ua : Secteur urbain historique
- Ub : Secteur urbain récent
- Ub1 : Secteur urbain récent à mixité fonctionnelle
- Ub2 : Secteur urbain récent dense
- Ue : Secteur urbain destiné aux activités économiques
- Ui : Secteur urbain destiné aux équipements
- 1AU : Zone à urbaniser à vocation d'habitat
- 1AUe : Zone à urbaniser destinée aux activités économiques
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme à vocation résidentielle
- 2AUe : Zone à urbaniser à long terme à vocation économique
- A : Zone agricole
- Ae : Secteur agricole destiné aux activités isolées
- Ah : Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) permettant le comblement des dents creuses au sein des hameaux
- Av : Secteur agricole à vocation viticole
- N : Zone naturelle
- Ne : Secteur naturel destiné aux activités isolées
- Ne1 : Secteur naturel destiné aux activités isolées du Château de Vair
- Nf : Secteur naturel couvert par un document de gestion durable du boisement
- Ni : Secteur naturel destiné aux constructions, installations et aménagements nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif ayant une vocation de loisirs, sportive, culturelle ou touristique
- Ni1 : Secteur naturel destiné aux constructions, installations et aménagements nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif ayant une vocation de loisirs, sportive et culturelle ou touristique ou pour les énergies renouvelables
- Nn : Secteur naturel à préserver de toutes constructions
- Ns : Secteur naturel destiné aux équipements publics ou d'intérêt collectif isolés

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	1 078 m <sup>2</sup>	Création d'une voie et d'un bassin d'eaux pluviales	Commune
ER n°2	160 m <sup>2</sup>	Création d'une voie douce	Commune
ER n°3	160 m <sup>2</sup>	Création d'une voie douce	Commune
ER n°4	911 m <sup>2</sup>	Extension de l'école	Commune
ER n°5	1 243 m <sup>2</sup>	Création d'une voie	Commune
ER n°6	814 m <sup>2</sup>	Elargissement de voie	Commune
ER n°7	1 484 m <sup>2</sup>	Elargissement de voie	Commune
ER n°8	973 m <sup>2</sup>	Création d'une voie	Département
ER n°9	4 910 m <sup>2</sup>	Création de grates	Département
ER n°10	2 983 m <sup>2</sup>	Création d'une voie	Commune
ER n°11	58 m <sup>2</sup>	Création d'une voie	Commune
ER n°12	906 m <sup>2</sup>	Création d'une voie et d'une liaison piétonne	Commune
ER n°13	5 420 m <sup>2</sup>	Création d'une voie et d'un gratoire	Commune
ER n°14	2 858 m <sup>2</sup>	Création d'une voie	Commune
ER n°15	1 616 m <sup>2</sup>	Equipements publics et gestion du réseau d'assainissement	Commune
ER n°16	2 069 m <sup>2</sup>	Espace public, stationnement et logements sociaux	Commune
ER n°17	801 m <sup>2</sup>	Création d'une voie douce	Commune
ER n°18	2 587 m <sup>2</sup>	Création d'une voie douce	Commune
ER n°19	646 m <sup>2</sup>	Accès et entretien d'une borne incendie	Commune
ER n°20	12 169 m <sup>2</sup>	Liaison douce Ancenis / Les Merceries	Commune
ER n°21	733 m <sup>2</sup>	Création d'une voie	COMPA
ER n°22	605 m <sup>2</sup>	Création d'un accès	COMPA
ER n°23	158 m <sup>2</sup>	Création d'un accès	COMPA
ER n°24	2 826 m <sup>2</sup>	Création d'un gratoire	COMPA
ER n°25	3 423 m <sup>2</sup>	Création d'une voie douce	Commune
ER n°26	20 763 m <sup>2</sup>	Cheminement piéton	Département



Source de fond de plan : DGFIP, cadastre, Mésima 2019